



TRANSMIS LE 10/10/2023
REÇU LE 10/10/2023
AFFICHÉ LE 11/10/2023
NOTIFIÉ LE 11/10/2023
PUBLIÉ LE 11/10/2023
EXÉCUTOIRE LE 11/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°33

OBJET : TECHNIQUES/POPULATION – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR L'ACQUISITION D'UNE « MAIRIE MOBILE » DANS LE CADRE DE SON DISPOSITIF « SOLIDARITÉS NOUVELLES ET INNOVATION SOCIALE EN FAVEUR DES PLUS PRÉCAIRES ».

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de septembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjoint(s) (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Michelle SCHIDERER : Nadine SENSE

Valentin BARTECKI : Marie-Christine CAVECCHI

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Mohamed BANNOU : Ginette FIFI LOYALE

Françoise GONZALEZ : Patrick BOULLÉ

Marion WERNER : Claire LE BERRE.

Florence DECOURTY : absente excusée pour les questions 1,2,3,4 et la question diverse.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil. Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°33

OBJET : TECHNIQUES/POPULATION – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ACQUISITION D'UNE « MAIRIE MOBILE » DANS LE CADRE DE SON DISPOSITIF « SOLIDARITÉS NOUVELLES ET INNOVATION SOCIALE EN FAVEUR DES PLUS PRÉCAIRES ».

Le Conseil Municipal

VU les articles L.2121-12, L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de Franconville-la-Garenne de créer une « mairie mobile » en investissant dans l'acquisition d'un fourgon électrique aménagé,

CONSIDÉRANT le soutien apporté aux collectivités territoriales par le Conseil Régional d'Île-de-France en faveur des actions innovantes portées par les collectivités s'adressant aux Franciliens en situation de précarité,

APRES l'avis de la Commission « Techniques » en date du 11 septembre 2023 et de la Commission « Ressources et Développement » du 14 septembre 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Le Conseil Municipal

Article 1^{er} : APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Île-de-France au taux de 50% du coût hors taxe de la dépense subventionnable pour l'acquisition d'un fourgon électrique aménagé en vue de proposer des services de proximité aux personnes en situation de précarité.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention se rapportant à cette demande et tout document relatif à cette subvention.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de recouvrement de cette somme qui sera versée sur le compte nature 1322 fonction 424 du budget de la Commune,



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Direction des Services techniques

Question n°33 du CM du 28/09/2023 - P 2/2

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Île-de-France



A l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Caractère Exécutoire
Le 11/10/2023



Etienne Le Bécher

Acte à classer**DL28092023Q33**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-10T15-26-40.00 (MI248063497)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230928-DL28092023Q33-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

TECHNIQUES/POPULATION - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUP
DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR L'ACQUISTION D'UNE
" MAIRIE MOBILE " DANS LE CADRE DE SON DISPOSITIF
" SOLIDARITÉS NOUVELLES ET INNOVATION SOCIALE
EN FAVEUR DES PLUS PRÉCAIRES ".



Date de décision : 28/09/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 33 - TECH-POP-SUB REGION
ACQUISITION D'UNE MAIRIE
MOBILE.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/10/23 à 15:26

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis

Date 10/10/23 à 15:26

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception

Date 10/10/23 à 15:35

